Coup de feu mortel à Coulaines : les deux suspects mis en examen

Ils ont été déférés hier. Le parquet a requis leur placement en détention.

Déférés à 16 h 30

pisse 24 de re- re- re- re-

La garde à vue terminée, les deux suspects sont arrivés au palais de justice à 16 h 30 hier. Ils sont d'abord passés devant le substitut du procureur, qui a ouvert une information judiciaire pour homicide volontaire (meurtre). Le parquet a requis leur mise en examen des chefs d'homicide volontaire et port d'arme de poing à l'encontre du tireur présumé, âgé de 44 ans, et du chef de violence avec arme pour celui qui l'accompagnait, âgé de 48 ans. Ce dernier est en effet soupçonné de s'en être pris au frère de la victime. Le parquet a également requis leur placement en détention provisoire. Le tireur présumé a effectivement été écroué peu avant 22 heures. Mais la décision n'était pas encore prise hier soir pour le second suspect.

Des faits reconnus

Peu bavards durant la première moitié de leur garde à vue, les deux suspects se sont montrés plus loquaces ensuite. L'un d'eux a ainsi reconnu avoir tiré un coup de feu avec l'arme qu'il portait sur lui. Il s'agit d'un pistolet automatique de calibre 7.65 mm, une arme de petit calibre. L'arme a été jetée entre Allonnes et Spay pendant la course-poursuite. La douille a été retrouvée sur les lieux du crime.

Un mobile à éclaircir

Si les deux mis en cause ont commencé à donner des explications sur les faits, le mobile n'est pas formellement et entièrement établi. Pour l'heure, entre les déclarations des suspects et celles du frère de la victime, il est plus question d'un différend qui tourne mal, qu'un règlement de compte en bonne et due forme. La famille de la victime



Le Mans, hier. Les suspects sont arrivés à 16 h 30 au palais de justice. Photo « Le Maine Libre » Olivier Blin

affirme, par le biais de son avocat, ne pas connaître les agresseurs. L'enquête d'instruction qui vient de s'ouvrir s'attachera à fouiller le passé de chacun afin de voir si une autre explication existe. Car hier, selon nos informations, rien n'était certain sur les explications fournies.

Un déroulement qui se précise

Le scénario évoqué au début des faits n'a guère évolué : une altercation a eu lieu mercredi vers 15 h 40 à Coulaines, entre l'église et La Tabatière. durant laquelle l'un des mis en cause a sorti un couteau. La victime aurait pris un marteau, avant que le second mis en cause ne prenne son pistolet pour tirer à une reprise, touchant mortellement la victime. L'autopsie a révélé que la balle, qui n'a pas touché le cœur, a provoqué une importante hémorragie interne. Là encore, l'enquête d'instruction devra confirmer ce déroulement.

La famille de la victime veut le calme

Par le biais de son avocat, la famille de la victime, Sefedin Gasi, fait savoir qu'elle souhaite le calme, l'apaisement. « Mes clients ne cherchent pas la vengeance, explique Me Jean-Philippe Peltier. Ils veulent comprendre. Pour eux, c'est le temps du deuil, puis viendra le temps de la justice, mais pas celui de la vengeance ».

Si la famille appelle au calme, c'est que ce tragique fait divers implique deux communautés (des victimes d'origine kosovare et des suspects d'origine arménienne), et trois quartiers (Sablons, Bellevue et Allonnes), sans pour autant que cela soit à l'origine du drame.

La victime est née en août 1988 au Kosovo et avait donc 25 ans. Selon l'avocat, Sefedin Gasi était marié et père de quatre enfants. Il résidait quartier Believue au Mans. Sa famille est arrivée au Mans en 2001, après être passée par l'Allemagne.



Grâce aux aliments GALA de printemps